

Conférence

« Que peut-on dire de la radicalisation aujourd'hui ? »

Un siècle face à sa violence : comprendre pour agir

Mardi 23 janvier 2018, l'UCP organisait, au Pavillon de l'Arsenal, une conférence-débat sur ce thème ouverte à tous les agents de la Ville de Paris.

Alain Bertho, universitaire et anthropologue, est l'auteur de nombreux ouvrages sur les questions d'émeutes, et l'actuel directeur de la Maison des Sciences de l'Homme de Paris Nord. Il nous a proposé, durant cette matinée, une anthologie du présent* de la radicalisation des jeunes.

Il nous a offert un éclairage sur la vague d'attentats survenue en France qui n'est en rien « *un coup de tonnerre dans un ciel serein* ». Elle correspond à une islamisation de la révolte radicale. La violence mondiale grandissante a pris racines dans un terreau de financiarisation de l'économie, de chômage de masse, d'accroissement vertigineux des inégalités et de disparition progressive des marges de manœuvre des États qui a délégitimé le pouvoir depuis une vingtaine d'années. Il nous a ainsi décrit un phénomène moderne d'émeutes et de révoltes de par le monde opérant dans des situations sociales et nationales, se cherchant désespérément un horizon de possibles et dont l'épicentre n'est pas l'Europe. Plus de 2 000 émeutes et affrontements sont ainsi survenus dans le monde en 2014.

Le syndicat UCP se situe volontairement dans une co-réflexion avec les agents concernant l'évolution de leurs périmètres d'action, face à de nouvelles problématiques. Or, le sujet du djihadisme est au cœur de nos préoccupations d'agents de service public d'une ville qui a souffert dans son sein et qui s'organise depuis, aussi, en fonction de cette réalité peut-être durable.

Faire réfléchir, et penser ensemble. Rester au plus près des questionnements que nous partageons tous, en tant que citoyens et en tant qu'agents de la Ville de Paris, c'est le pari que prend l'UCP, toujours indépendante, toujours avec vous !

CHSCT central du 25 janvier 2018

DÉCLARATION PRÉALABLE

L'UCP a saisi cette tribune d'expression pour se prononcer sur la précipitation avec laquelle est mené le projet de fusion des corps techniques, sans réelle réflexion sur les missions actuelles et à venir de ces métiers techniques et en l'absence même de données précises relatives au recrutement, à la gestion des compétences, ou aux évolutions de carrières de ces cadres. Notre organisation a rappelé notamment qu'il y a quelques mois, le CHSCT central a adopté un plan transversal de prévention des risques psychosociaux dans lequel l'administration s'est engagée à accompagner tout nouveau projet de transformation d'une étude d'impact sur ses conséquences.

ORDRE DU JOUR

Cette séance du comité d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de travail a traité des thématiques suivantes :

- **Prévention du harcèlement sexiste et sexuel : dispositifs de signalements des faits et d'aide aux victimes**

Le Service d'accompagnement et de Médiation (SAM) dispose d'une cellule, « à votre écoute », avec 4 agents formés à cette problématique particulière. Un suivi spécifique par deux professionnels formés (dont un psychologue) complète ce dispositif. Au 1er novembre 2017, 13 situations ont été portées à la connaissance du SAM ; 7 d'entre elles ont donné lieu à des mesures de protection, au déclenchement d'une procédure d'urgence ou d'une enquête administrative.

➤ **Prévention du risque chimique**

Un diagnostic conduit par un prestataire montre que 25% seulement des 100 adresses contrôlées disposent d'installations de ventilation conformes à la réglementation. Dans les ateliers et piscines notamment, une modernisation des locaux s'avère nécessaire.

L'UCP rappelle qu'elle s'était inquiétée à de multiples reprises à ce sujet. Elle avait appelé l'attention du Président du CHSCT sur l'absence de suivi de la maintenance et de l'entretien du parc d'installations de ventilation des équipements municipaux. Cette préoccupation majeure avait d'ailleurs été et reste au cœur des exigences de santé au travail du nouveau centre administratif Bédier afin de ne pas exposer les personnels aux particules générées par la proximité du périphérique.

Eu égard aux conclusions de ce diagnostic, la Ville doit s'engager de toute urgence à mettre en conformité avec la réglementation la totalité des installations de ventilation des locaux concernés. Il en va de la santé des agents travaillant dans ses équipements.

L'UCP demande qu'un plan des travaux à engager soit présenté en 2018 au CHSCT central.

➤ **Les contrats aidés**

Sur ce sujet sensible par ses conséquences humaines et organisationnelles, **LES ORGANISATIONS SYNDICALES RÉUNIES** ont obtenu du CHSCT le principe d'une expertise menée par un cabinet extérieur sur les risques psycho-sociaux tant pour les agents en contrats aidés que pour les services les accueillant (DASCO, DDCT, DPSP, DJS..).

Audience avec Florence Pouyol, directrice générale du CASVP : un dialogue constructif pour faire avancer le quotidien des personnels

Lors de cette audience annuelle, début janvier, l'UCP a mis l'accent sur diverses problématiques touchant le CASVP :

➤ **Le manque d'attractivité des postes au CASVP, illustrée par des difficultés de recrutement généralisées à toutes les catégories (*adjoints administratifs, secrétaires administratifs et SMS, adjoints techniques, agents de maîtrise, attachés des administrations parisiennes, etc.*)**

Cette situation est symptomatique. Le déficit concerne tant le personnel de maîtrise dans les EHPAD que les adjoints et secrétaires administratifs, sur des postes exigeant souvent une grande technicité, ou encore les attachés dont les responsabilités ont été démultipliées avec la fusion des sections d'arrondissement.

L'UCP a revendiqué un déroulement de carrière attractif pour les personnels de maîtrise, administratifs, sociaux et de santé qui sont partie prenante de l'évolution des services.

➤ **les mutualisations de services et des directions d'établissement qui aggravent les conditions et la charge de travail des personnels**

Il devient urgent de mettre en adéquation le niveau de responsabilités et la reconnaissance professionnelle (les promotions en étant un indicateur) et de veiller à un management participatif et bienveillant afin d'éviter une fuite des personnels.

➤ **Maintien d'un encadrement de professionnels de santé dans les SPASAD (service polyvalent d'aide et de soins à domicile),**

Une évolution des services de soins à domicile, avec la généralisation des SPASAD, répond sans doute à un besoin des usagers mais la restructuration des résidences nécessite un réel accompagnement des professionnels afin que les conditions de travail et les déroulements de carrière ne soient pas dégradés. La suppression des postes d'adjoints et l'ouverture des postes de directeurs de résidences à d'autres corps non formés dans le domaine de la santé ne vont pas dans ce sens.

➤ **L'instauration de l'examen professionnel pour l'accès au grade C2 des adjoints administratifs, option que la Ville de Paris n'a, elle, pas retenu.**

L'UCP a été la seule organisation à s'être prononcée contre cette mesure, décidée sans consultation du comité technique et créant un obstacle supplémentaire à la promotion, en lieu et place de la promotion au choix. En revanche, l'UCP est favorable à l'avancée que constituerait la création d'un examen professionnel pour l'accès au corps de catégorie B de secrétaire administratif !

Projet de fusion des corps de cadres techniques de cat. A & Conseil supérieur des administrations parisiennes (CSAP) du 8 février 2018

Le 5 juillet 2017, la DRH convie les représentants des personnels des cadres techniques à une réunion le 12 juillet ayant pour objet : PPCR filière technique catégorie A. Cela aurait pu être le début d'une bien belle histoire !

À cette réunion, nous apprenons que « PPCR oui, éventuellement », mais il est surtout question du projet de fusion des corps des cadres techniques A et A+.

Dès la rentrée, les réunions avec la DRH s'enchaînent, A et A+, puis par catégorie, puis par corps ... La DRH n'entend pas notre désaccord, issu de l'incompréhension de ce projet et de la précipitation du calendrier : « La fusion devra être effective pour la bonne réalisation des élections professionnelles de décembre 2018 ». La 1ère pré-liste électorale doit être éditée et transmise aux organisations syndicales en mars 2018 !

Le calendrier se décline donc ainsi : avis du CSAP du 08/02/18, suivi du vote du Conseil de Paris des 20-21 et 22 mars.

Les premiers documents sur ce projet nous parviennent tout juste avant la période des congés de Noël pour certains corps, et jusqu'au 12 janvier pour les derniers. S'ensuivent des allers-retours entre les représentants des personnels et la DRH.

Nos assemblées générales extraordinaires des corps concernés, réunies dans l'urgence en janvier, avaient mobilisé de manière exceptionnelle les professionnels qui ont ainsi pu exprimer leur non-adhésion au projet.

Lors de l'audience du 31 janvier, obtenue par l'UCP auprès de Christophe Girard, adjoint à la Maire de Paris chargé des ressources humaines, du dialogue social et de la qualité des services publics, pour solliciter le report de ces sujets non aboutis de l'ordre du jour du CSAP du 8 février, **Christophe Girard en conclusion a reconnu que beaucoup de travail restait à faire, mais que le calendrier était confirmé.**

Trop de points importants, pour ne pas dire primordiaux, ne sont pas traités dans ce projet pour que nous l'acceptions en l'état, et qui plus est, sur la base de documents non-définitifs à ce jour pour avis du CSAP du 8 février 2018. À ce jour, nous attendons une version 3 des délibérations et protocole alors que ce matin avait lieu le pré-CSAP !

Lors de ce pré CSAP, nous avons réitéré notre demande de report des textes relatifs à la fusion des corps Techniques A et A+.

Si le nombre de réunions et d'échanges s'est multiplié à marche forcée au nom du dialogue social vanté par la Ville, l'espace de négociation qui permet à chaque partie d'avancer ses propositions et de les articuler dans un compromis acceptable, lui, s'est restreint de façon manifeste.

Nous n'adhérons pas à cette conception du dialogue social !

NB : RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2018 DU CONSEIL SUPÉRIEUR DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES

Ville de Paris

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du conseil supérieur des administrations parisiennes du 23/11/2017
- 2) Modification des dispositions statutaires relatives à l'emploi de chef d'exploitation de la Commune de Paris (2018 DRH 14)

- 3) Modification des statuts particuliers et de l'échelonnement indiciaire applicables au corps des ingénieurs hydrologues et hygiénistes et des ingénieurs économistes de la construction de la Commune de Paris (2018 DRH 11) **Demande de report UCP**
- 4) Fixation du statut particulier et de l'échelonnement indiciaire applicable au corps des ingénieurs et architectes d'administrations parisiennes (2018 DRH 6 et 10) **Demande de report UCP**
- 5) Fixation du statut particulier et de l'échelonnement indiciaire du corps des ingénieurs et architectes, cadres supérieurs d'administrations parisiennes (2018 DRH 7 et 9) **Demande de report UCP**
- 6) Modification du statut particulier et de l'échelonnement indiciaire du corps des professeurs de la Ville de Paris (2018 DRH 12)
- 7) Modification du statut particulier et de l'échelonnement indiciaire du corps des professeurs certifiés de l'École horticole de la Ville de Paris (École du Breuil) (2018 DRH 13)
- 8) Modification du statut particulier et de l'échelonnement indiciaire du corps des professeurs certifiés du centre de formation professionnelle d'Alembert (2018 DRH 2 G)

Centre d'action sociale de la Ville de Paris

- 9) Dispositions statutaires et échelonnement indiciaire applicables au corps des masseurs-kinésithérapeutes du Centre d'action sociale de la Ville de Paris de catégorie A et dispositions statutaires applicables au corps des masseurs-kinésithérapeutes du Centre d'action sociale de la Ville de Paris de catégorie B

INDEPENDANTS AVEC VOUS, GAGNANTS ENSEMBLE